



Centre Communal
d'Action Sociale

Administration de Direction

ADM/CD

ARRETE N°14 DE NOMINATION D'UN MANDATAIRE SUPPLEANT
REGIE D'AVANCES « AIDE SOCIALE FACULTATIVE »

La Vice-Présidente du CCAS de Mulhouse, Mme Marie CORNEILLE

- VU l'arrêté n°5 du 10 mai 2022 instituant une régie d'avances « REGIE AIDE SOCIALE FACULTATIVE »,
VU la délibération du Centre Communal d'Action Sociale de Mulhouse (CCAS) N°2022-03 portant DELEGATION DE POUVOIRS AU VICE-PRESIDENT, Mme Marie CORNEILLE
VU l'avis conforme du comptable public en date du 10 janvier 2024
VU l'avis conforme de la régisseuse titulaire en date du 11 décembre 2023
VU l'avis conforme du mandataire suppléant du 11 décembre 2023

a r r ê t e :

Article 1

Madame Valérie KNECHT (Mle XXX), née le XXX à XXX, Responsable Unité RSA, est nommée mandataire suppléante de la régie d'avances « Aide Sociale Facultative » du CCAS de Mulhouse à compter du 1^{er} mars 2024, pour le compte et sous la responsabilité de la régisseuse titulaire, Madame Céline TRILLSAM, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte constitutif de la régie visée en tête du présent arrêté.

Article 2

Madame Valérie KNECHT assurera le fonctionnement de la régie en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, de la régisseuse titulaire de la régie d'avances « Aide Sociale Facultative » du CCAS de Mulhouse.

Article 3

Madame Valérie KNECHT, mandataire suppléante, ne doit pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Article 4

Madame Valérie KNECHT, mandataire suppléante est tenue d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006

relative au fonctionnement et au contrôle des règles des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

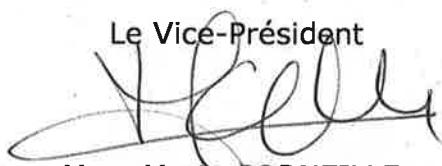
Article 5

La Direction du CCAS est chargée de l'application du présent arrêté dont une copie sera remise :

- au comptable public du SGC de Mulhouse
- à la Régisseuse titulaire
- aux Mandataires suppléants

Fait à Mulhouse, le 29 JAN. 2024

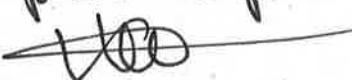
Le Vice-Président



Mme Marie CORNEILLE

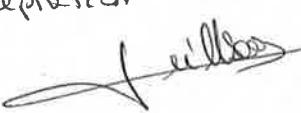
La Mandataire suppléante :

Valérie KNECHT

Puis connaissance, bon pour acceptation
le 29 JAN. 2024 

Le Régisseur Titulaire :

Céline TRILLSAM

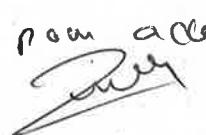
Puis connaissance, bon pour acceptation
le 29 JAN. 2024 

Les Mandataires suppléants :

David MOSER

Puis connaissance, bon pour acceptation
le 29 JAN. 2024 

Luc ZUMBIEHL

Puis connaissance, bon pour acceptation
le 29 JAN. 2024 

Raphaël KELLER

Puis connaissance, bon pour acceptation.

le 29 JAN. 2024 